1^{er} septembre 2009

INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

BOURSE DIRECT

DECLARANT :

Jean-Luc JANCEL, Membre du Conseil d'Administration

INSTRUMENT FINANCIER : Actions

NATURE DE L'OPÉRATION : Cession

DATE DE L'OPÉRATION : 21 août 2009

DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 27 août 2009

LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris

PRIX UNITAIRE : 1,20 €

MONTANT DE L'OPÉRATION : 120 000 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."